

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
 OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
 NIF 000116001715464
 N°23 / MOD / ONA / 2025
 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALES OUVERTES AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

L'Office National de l'Assainissement lance un Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales en vue de retenir une entreprise ou groupement momentanément d'entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de réalisation du système de collecte des eaux usées de la ville de Tebessa.

L'appel d'offres est scindé en trois (03) lots répartis comme suit :

- Lot 1 : Opération n°04
- Lot 2 : Opérations n°05 et 06
- Lot 3 : Opérations n°09, 24, 25 et 19

Condition de participation :

- Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.
- Le soumissionnaire qui est moins disant sur plusieurs lots, il ne sera retenu sur ces lots que s'il présente des moyens humains et matériels distincts au stade de l'offre.
- Le soumissionnaire ayant soumissionné pour plusieurs lots avec les mêmes moyens humains et matériels et sans mentionner distinctement ces lots, il ne sera retenu que pour le lot dont la consistance des travaux est la plus importante.

Lots	N° de l'opération	Définition des travaux
Lot 1	Opération n°04	- Réalisation d'un DVO de la galerie Oued Zaarour
		- Remplacement du collecteur Coll-BOZA 07
Lot 2	Opération n°05	- Réalisation du collecteur Coll-BOZA 08 pour conserver les eaux usées de la galerie Oued Zaarour
		- Réhabilitation de la partie amont de la galerie Oued Zaarour
	Opération n°06	- Remplacement du collecteur Coll-BOZA 09 de la rue SAYADA TOUFIK
		- Réalisation du collecteur Coll-BOZA 10 de la rocade RN 10 (route Bakkaria)
Lot 3	Opération n°09	- Réalisation du collecteur Coll-BOZA 12 pour conserver les eaux usées de la galerie route El Kuife avec déversoir d'orage
		- Réalisation du collecteur Coll-BOZA 13 de la rocade RN 10
	Opération n°24	- Remplacement du collecteur Coll-BONA 14
		- Remplacement du collecteur Coll-BONA 06 El Mezab 2
	Opération n°25	- Réalisation du collecteur Coll-BONA 07 pour éliminer le rejet direct de El Mezab 3 avec déversoir d'orage
		- Raccordement du collecteur de la rue Derbal Lamine Ben Ali au nouveau collecteur Coll-BONA 09
	Opération n°19	- Réalisation du collecteur Coll-BONA 24-1
- Réalisation du collecteur Coll-BONA 24-2		

NB : les soumissionnaires sont tenus de se conformer aux exigences du cahier des charges lors de la présentation de leurs offres relatives aux trois (03) Lots 1, 2 et 3.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions d'éligibilité suivantes, et ce conformément à l'article N° 4.2 de l'instruction aux soumissionnaires :

Lot 1 : Opération n° 04.

1- Soumissionnaire seul :

- **Première condition C1 « Capacité professionnelle » :** Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie VI ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique code 34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées, ou dans le domaine des travaux publics en tant qu'activité principale, avec l'hydraulique comme activité secondaire.
- **Deuxième condition C2 « Capacité financière » :** Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisés un chiffre d'affaires moyen des trois meilleures années d'exercice les cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 200 000 000,00 DA.
- **Troisième condition C3 « Capacité technique » :** Avoir réalisé ou réhabilité ou participé à la réalisation d'un projet comportant :
 - Un collecteurs d'assainissement ou une conduite de transfert d'AEP ou d'irrigation ayant les caractéristiques minimales suivantes : un diamètre de 500 mm et un linéaire de 3Km ;

Remarque :

La condition C3 doit être satisfaite par au moins une référence et justifiée par des attestations de bonne exécution qui comportent les caractéristiques techniques ou les informations exigées dans la condition C3 délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés. Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentanément d'entreprises, le soumissionnaire joindra à l'attestation, le protocole d'accord notarié relatif au projet en question est joint dans l'offre.

2- Soumissionnaire en groupement :

- **Première condition C1 « Capacité professionnelle » :**
 - **Le chef de file :** considéré comme membre du groupement majoritaire doit obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie VI ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique code 34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées, ou dans le domaine des travaux publics en tant qu'activité principale, avec l'hydraulique comme activité secondaire.
 - **Les membres du groupement :** Les membres du groupement doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie V au minimum, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique code 34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées, ou dans le domaine des travaux publics en tant qu'activité principale, avec l'hydraulique comme activité secondaire.
- **Deuxième condition C2 « Capacité financière » :** Le groupement dans sa globalité doit avoir réalisés un chiffre d'affaires moyen des trois meilleures années d'exercice les cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 200 000 000,00 DA.

NB :

- Le chiffre d'affaires moyen de chaque membre du groupement représente la moyenne des trois meilleures années d'exercice sur les cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).
- Le calcul du chiffre d'affaires moyen du groupement se fera par cumul des chiffres d'affaires moyens de chaque membre du groupement et ce au prorata des participations de chaque membre.

Troisième condition C3 « Capacité technique »

- **Le groupement dans sa globalité doit répondre à cette condition.**
 - Avoir réalisé ou réhabilité ou participé à la réalisation d'un projet comportant :
 - Un collecteurs d'assainissement ou une conduite de transfert d'AEP ou d'irrigation ayant les caractéristiques minimales suivantes : un diamètre de 500 mm et un linéaire de 3Km ;

Remarque :

La condition C3 doit être satisfaite par au moins une référence et justifiée par des attestations de bonne exécution qui comportent les caractéristiques techniques ou les informations exigées dans la condition C3 délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés. Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentanément d'entreprises, le soumissionnaire joindra à l'attestation, le protocole d'accord notarié relatif au projet en question est joint dans l'offre.

Pour les lots suivants :

Lot 2 : Opération n°05 et 06
 Lot 3 : Opération n°09, 24, 25 et 19

1. Soumissionnaire seul :

- **Première condition C1 « Capacité professionnelle » :** Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie V ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique code 34-705 relatif respectivement aux travaux d'évacuation des eaux usées, ou dans le domaine des travaux publics en tant qu'activité principale, avec l'hydraulique comme activité secondaire.
- **Deuxième condition C2 « Capacité financière » :** Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisés un chiffre d'affaires moyen des trois meilleures années d'exercice les cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 100 000 000,00 DA.
- **Troisième condition C3 « Capacité technique » :** Avoir réalisé ou réhabilité ou participé à la réalisation d'un projet comportant :
 - Un collecteurs d'assainissement ou une conduite de transfert d'AEP ou d'irrigation ayant les caractéristiques minimales suivantes : un diamètre de 500 mm et un linéaire de 3Km ;

Remarque :

La condition C3 doit être satisfaite par au moins une référence et justifiée par des attestations de bonne exécution qui comportent les caractéristiques techniques ou les informations exigées dans la condition C3 délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés. Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentanément d'entreprises, le soumissionnaire joindra à l'attestation, le protocole d'accord notarié relatif au projet en question est joint dans l'offre.

2. Soumissionnaire en groupement :

- **Première condition C1 « Capacité professionnelle » :**
 - **Le chef de file :** considéré comme membre du groupement majoritaire doit obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie V ou plus, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique code 34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées, ou dans le domaine des travaux publics en tant qu'activité principale, avec l'hydraulique comme activité secondaire.
 - **Les membres du groupement :** Les membres du groupement doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie IV au minimum, valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique code 34-705 relatif aux travaux d'évacuation des eaux usées, ou dans le domaine des travaux publics en tant qu'activité principale, avec l'hydraulique comme activité secondaire.
- **Deuxième condition C2 « Capacité financière » :** Le groupement dans sa globalité doit avoir réalisés un chiffre d'affaires moyen des trois meilleures années d'exercice les cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), supérieur ou égal à 100 000 000,00 DA.

NB :

- Le chiffre d'affaires moyen de chaque membre du groupement représente la moyenne des trois meilleures années d'exercice sur les cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).
- Le calcul du chiffre d'affaires moyen du groupement se fera par cumul des chiffres d'affaires moyens de chaque membre du groupement et ce au prorata des participations de chaque membre.

Troisième condition C3 « Capacité technique »

- **Le groupement dans sa globalité doit répondre à cette condition.**
 - Avoir réalisé ou réhabilité ou participé à la réalisation d'un projet comportant :
 - Un collecteurs d'assainissement ou une conduite de transfert d'AEP ou d'irrigation ayant les caractéristiques minimales suivantes : un diamètre de 500 mm et un linéaire de 3Km ;

Remarque :

La condition C3 doit être satisfaite par au moins une référence et justifiée par des attestations de bonne exécution qui comportent les caractéristiques techniques ou les informations exigées dans la condition C3 délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés. Dans le cas d'une référence où le projet a été réalisé par un groupement momentanément d'entreprises, le soumissionnaire joindra à l'attestation, le protocole d'accord notarié relatif au projet en question est joint dans l'offre.

Le retrait du Cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de quarante-cinq mille (45 000) Dinars Algériens au compte N°00300838301141300058 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Tout soumissionnaire doit fournir une caution de soumission d'un montant supérieur à un pour cent (1%) du montant de son offre financière, et ce, pour toute offre dont le montant dépasse 1 milliard de dinars. Cette caution doit être émise par une banque de droit Algérien ou la Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP). La caution de soumission en cas de groupement momentanément d'entreprises, doit être émise au nom du mandataire du groupement.

Dans le cadre d'un groupement le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné sauf stipulations contraires dans la convention du groupement au nom du groupement à la condition de présenter un engagement de groupement au moment du retrait.

Le Cahier des charges pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du service des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA)
 Sis au Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.

BUREAU DES MARCHES

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et ce conformément à l'article 18 de l'instruction aux soumissionnaires qui seront insérées dans des enveloppes séparées et cachetées portant la dénomination du soumissionnaire. Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
 OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
 APPEL D'OFFRES NATIONALES OUVERTES AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
 N°23 / MOD / ONA / 2025
 TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RÉALISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE TEBESSA
 Lot 1 : Opération n°04
 Lot 2 : Opération n°05 et 06
 Lot 3 : Opération n°09, 24, 25 et 19

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de trente (30) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux et le BOMOP ou le portail des marchés publics.

La date et l'heure limite de dépôt des offres au bureau des marchés de la Direction Générale de l'ONA correspondent au dernier jour de la durée de la préparation des offres au plus tard à 12 heures. Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date et l'heure d'ouverture des plis des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à 13h30 heures au siège de la Direction Générale de l'ONA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.